

60 C'est la présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier, qui remettra notre rapport aux élus municipaux. Il sera rendu public dans les 15 jours suivant son dépôt. Les décisions à prendre par la suite appartiennent aux élus de la Ville de Montréal.

65 **M. AZIZ FALL**

LA PRÉSIDENTE :

70 Merci de votre attention et j'invite maintenant monsieur Aziz Fall à prendre la parole et je vous rappelle les règles, vous disposez d'une dizaine de minutes pour nous exposer votre opinion sur le PPU des Faubourgs et ensuite nous disposerons de dix minutes pour échanger avec vous. Merci. Alors, monsieur, on vous écoute. On est prêt.

M. AZIZ FALL :

75 Merci beaucoup de me recevoir, donc je suis très honoré de faire partie de la cinquantaine de personnes qui participent à votre consultation. Je trouve que c'est un exercice démocratique important.

80 Je suis tout à fait conscient de la qualité du secteur des Faubourgs et de l'opportunité de ressusciter un centre-ville Montréalais et de tout le potentiel pour une ville comme la nôtre. Cependant, il y a un caractère historique à ce site et au cœur de cet espace, je suis très préoccupé de l'usine Molson et ses installations, notamment, la zone dénommée le Pied-du-Courant.

85 Dans un film que j'ai réalisé il y a quelques années, un des protagonistes, qui s'appelle René Lévesque, a que John Molson, le brasseur britannique, aurait reçu de la reine un espace et cet espace était appelé le « Pied-du-Courant », parce qu'en réalité, il s'agissait d'une source du fleuve que les *Franco-Canadiens* et les autochtones connaissaient.

90 René Lévesque est une des personnes qui s'est battue pour sauver la prison du Pied-du-Courant, c'est quelqu'un qui a un passé politique reconnu et qui a été tourmenté, notamment dans la période des années 70. Il a été assimilé au FLQ auquel il n'appartenait pas. En réalité, c'était un *franc-canadien*, un « Frère chasseur » comme il aimait le dire.

95 Sur son lit de mort, il a révélé ces éléments qui étaient connus de bien d'autres personnes et il faut rappeler à titre historique qu'effectivement, John Molson, autour de 1786, lorsqu'il hérite de cet espace, le fructifie très rapidement, aurait effectivement eu accès à cette source du fleuve et très vite, on sait qu'il a eu à lutter avec sa famille contre les rebelles patriotes.

100 D'ailleurs, son petit-fils a failli être tué dans une embuscade de Viger à Longueuil et il y a eu, vraisemblablement, des représailles après la défaite des patriotes, quelques mois après, contre l'usine Molson qui aurait été brûlée en 1838. Ça a été passé comme un accident, ceci n'est pas, évidemment, le grand incendie de 1852.

105 Toujours est-il que mon propos c'est de dire que s'il existe des vestiges de ces installations dans cet espace de Hochelaga, ça mérite un devoir archéologique et un devoir de mémoire nationale.

110 Et comme la famille Molson n'a jamais permis l'accès à cet endroit, des hydrologues, des archéologues et des historiens pourraient vérifier cette hypothèse historique et restituer, aux descendants de la Nouvelle-France, cet espace qui a été conquis.

115 Donc, bref, à la ville de Montréal je recommande de, avant de se lancer dans un nouveau lien vers le fleuve, dans ces grands îlots à requalifier avec toutes sortes d'aménagements modernes, surtout dans la perspective de gentrification, il serait bien, en tout cas, que des experts puissent se pencher sur cette énigme et jauger de façon transparente de la pertinence historique de cette hypothèse. Et que c'est justement par ces efforts citoyens que la prison du Pied-du-Courant a été sauvée, alors qu'on sait l'autoroute et le pont l'a menacée.

120 Alors, j'ai ici un petit extrait que j'aimerais bien vous montrer, qui est un petit extrait du film et bien sûr, s'il y a des éléments de réponses, je serais enchanté de pouvoir les apporter.

(Visionnement de l'extrait vidéo)

125 **M. AZIZ FALL :**

Voilà, donc c'est le petit extrait que je voulais vous jouer pour corroborer mon assertion.

LA PRÉSIDENTE :

130 D'accord, alors donc en lien avec le PPU, c'est la recommandation d'un devoir archéologique sur le site, si j'ai bien compris?

M. AZIZ FALL :

135 D'un devoir archéologique et d'enquête, effectivement, à caractère historique sur la portion originale du site historique et non pas les aménagements subséquents.

LA PRÉSIDENTE :

140 D'accord, c'est bien clair. C'est bien, merci beaucoup. Merci pour votre participation, c'est bien clair.

M. AZIZ FALL :

145 Merci.